

## Fiche calcul mensualisation

L'accueil s'effectue sur **52 semaines** par période de 12 mois consécutifs

### ACCUEIL VARIABLE

(Au moins 2 rythmes hebdomadaires - 47 semaines travaillées par an et 5 semaines de congés payés)

**Mensualisation calculée du ...../...../..... au ...../...../.....**

Les congés des parents sont pris en même temps que ceux de l'assistant maternel dans la limite de 5 semaines, soit 47 semaines travaillées, sur une période de 12 mois d'accueil consécutifs. La mensualisation sera donc calculée sur 52 semaines incluant les congés payés.

| Planification des 5 semaines |
|------------------------------|
|                              |
|                              |
|                              |
|                              |
|                              |

→ Calcul de la mensualisation (le nombre total de semaines doit être égal à 52 semaines) :

→ Rythme 1

.....heures hebdomadaires X .....Semaines travaillées = ..... heures rémunérées/mois  
12mois

→ Rythme 2

..... heures hebdomadaires X ..... Semaines travaillées = ..... heures rémunérées/mois  
12mois

→ Rythme 3

..... heures hebdomadaires X ..... Semaines travaillées = ..... heures rémunérées/mois  
12mois

→ Total d'heures mensuelles = ..... heures mensualisées par mois (additionner les différents rythmes)

→ Salaire mensuel brut = ..... h X ..... € Salaire horaire brut = ..... €

→ Salaire mensuel net = ..... h X ..... € Salaire horaire net = ..... €

### DÉCLARATION PAJEMPLOI :

→ Nombre d'heures normales : .....

→ Nombre de jours d'activité\* : .....

(\*Nombre de semaines travaillées X nombre de jours d'activité hebdo ÷ 12 mois)

→ Salaire net mensuel : ..... €

→ Observations :

.....  
.....

# EXEMPLE

## Fiche calcul mensualisation

L'accueil s'effectue sur 52 semaines par période de 12 mois consécutifs

### ACCUEIL VARIABLE

(Au moins 2 rythmes hebdomadaires - 47 semaines travaillées par an et 5 semaines de congés payés)

Mensualisation calculée du 01/09/N au 31/08/N+1

Les congés des parents sont pris en même temps que ceux de l'assistant maternel dans la limite de 5 semaines, soit 47 semaines travaillées, sur une période de 12 mois d'accueil consécutifs. La mensualisation sera donc calculée sur 52 semaines incluant les congés payés.

| Planification des 5 semaines de congés |
|----------------------------------------|
| 1 semaine à Noël                       |
| 1 semaine aux vacances de février      |
| 3 semaines l'été (3 premières d'août)  |
|                                        |
|                                        |

→ Calcul de la mensualisation : À savoir : le nombre total de semaines doit être égal à 52 semaines ;  
Dans l'exemple 2 rythmes à raison d'1 semaine/2 30h en alternance avec 35h sur 5 jours par semaine) :

#### → Rythme 1

30 heures hebdomadaires X 26 Semaines travaillées = 65 heures  
12 mois

#### → Rythme 2

35 heures hebdomadaires X 26 Semaines travaillées = 75.83 heures  
12 mois

→ Total d'heures mensuelles = 65 + 75.83 = 140.83 heures rémunérées par mois

→ Salaire mensuel brut = 140.83 h X 4.74 € Salaire horaire brut = 667.53 €

→ Salaire mensuel net = 140.83 h X 3.70 € Salaire horaire net = 521.07 €

### DÉCLARATION PAJEMPLOI

→ Nombre d'heures normales : 141 h

→ Nombre de jours d'activité\* : 22 jrs

(\*52 semaines X 5 jours ÷ 12 mois) → Salaire net mensuel : 521.07 €

#### → Observations :

.....

.....

.....

.....